

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept et le deux mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 24 février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID.

Absent(s):

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017

Le procès-verbal de séance du 19 janvier 2017 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : éclairage sanitaires salle des fêtes, VMC gendarmerie, fauchage chemins, lame neige, travaux sanitaires extérieurs salle des fêtes, carrelage local technique et sanitaires publics, meubles cuisine appartement ancienne perception.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. « Rencontres de quartiers » 2017

Le Conseil Municipal réitère cette année les « rencontres de quartiers » initiées depuis 2009 et reconduites à un rythme biennal. Ces rencontres permettent une proximité sur le terrain et sont pour beaucoup de Morassiens l'occasion de faire part de sujets qui leur tiennent à cœur.

D'avril à juin, le Conseil Municipal se déplacera dans toute la commune, attentif aux remarques et à l'écoute des propositions exprimées.

Les élus souhaitent que ces rencontres permettent d'échanger des projets en cours ou à venir.

Ils seront présents sur place :

- **Samedi 22 avril 10h** Les Bises
- **Vendredi 28 avril 18h** Siberton / La Fabry
- **Samedi 6 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 19 mai 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 10 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église
- **Vendredi 16 juin 18h** Moureton / Fortune

En cas de mauvais temps, rendez-vous est donné en Mairie.

Il est naturellement possible de participer à une autre rencontre en cas d'indisponibilité à la date indiquée pour son quartier.

4. Permanences pour les élections présidentielles et législatives 2017

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles et législatives. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue du bureau de vote les dimanches 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017. Le dépouillement nécessite aussi la présence des élus à partir de 19 heures. Un tableau de présence sera complété pour ce faire.

5. Demande de subvention pour une sortie scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de sortie scolaire prévue le 4 avril prochain par l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une sortie au cirque Pinder à Valence. Le coût de la journée est de 735 euros (410 euros de transport, 325 euros d'entrées au cirque). La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 367.50 euros.

Est ajouté le transport pour une visite gratuite du musée des vieux outils à Lapeyrouse-Mornay le 8 mars d'un montant forfaitaire de 90 euros. La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 45 euros.

Le montant total de la subvention serait de 413 euros. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 article 6745. Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Actualisation du RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que, suite à la délibération en date du 2 décembre 2016 concernant la mise en place du RIFSEEP, la Préfecture a fait part de quelques remarques. Celles-ci concernent la mention de l'avis du comité technique et la distinction entre IFSE et CIA pour la filière technique. Une nouvelle délibération sera envoyée avec les précisions demandées, lesquelles ne modifient pas les crédits alloués. Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du receveur – budget principal et budget annexe assainissement

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2016, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2016 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 481 913.92 € en dépenses de fonctionnement et de 526 125.48 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 40 145.19 € et, en investissement, un total de dépenses de 211 913.46 € et de 119 730.52 € en recettes avec un excédent reporté de 26 818.81 €.

Le budget annexe « assainissement » présente en fonctionnement un total de 29 275.28 € en dépenses et de 23 145.20 € en recettes, avec un excédent reporté de 10 876.49 €. La section d'investissement présente un total de dépenses de 19 925.98 €, un excédent reporté de 2 612.62 € et un total de recettes de 18 565.90 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 pour le budget principal et le budget annexe, lesquels ont été rapprochés des comptes de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

8. Affectation des résultats 2016 – budget principal et budget annexe assainissement

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2016 du budget principal et du budget annexe « assainissement », Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2017.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2016 est excédentaire de 84 356.75 €. Il est proposé d'affecter ce résultat au besoin de financement de la section d'investissement et des reports pour un montant de 76 036.50 € et le restant d'un montant de 8 320.25 € en excédent de fonctionnement reporté au budget 2017, compte 002.

Pour le budget annexe « assainissement », le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2016 est excédentaire de 4 746.41 €. Faute de besoin de financement à la section investissement, il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat en excédent de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations des résultats 2016 sur l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2017. Il rappelle les taux 2016 et explique la nécessité de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante des investissements communaux, de compenser une partie de la baisse des dotations de l'Etat et de la perte de loyers antérieurement versés par le SYTRAD pour l'ISDND des Grises.

Monsieur le Maire et la commission des finances proposent une évolution limitée à 3 %.

Il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation :	9,99 %	(en 2016 pour mémoire : 9,70 %)
Taxe foncière bâtie :	13,98 %	(en 2016 pour mémoire : 13,57 %)
Taxe foncière non bâtie :	64,71 %	(en 2016 pour mémoire : 62,83 %)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10. Vote du budget primitif 2017 – budget principal et budget annexe assainissement

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2017.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2017 soumis à l'assemblée.

Le budget principal et le budget annexe sont présentés par chapitre, puis détaillés par article.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, la recherche d'économies dans les divers contrats d'assurance ou de téléphonie, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le projet de budget 2017 s'articule autour de cinq objectifs :

- ♦ **Limitier au maximum les dépenses de fonctionnement** : La recherche d'économies, par un entretien régulier du patrimoine communal et des choix d'investissement permettant de diminuer les factures, est toujours priorisée. L'éclairage public communal a notamment été réduit une partie de la nuit.

Depuis la fermeture de l'ISDND des Grises voulue par les élus de Saint-Sorlin, la perte du loyer versé par le SYTRAD (22000 €/an pour Moras) oblige la commune à de nouvelles économies. Les efforts conséquents réalisés n'éviteront toutefois pas une hausse de fiscalité de 3% en 2017 pour compenser partiellement cette perte.

- ◆ **Soutenir le tissu associatif** : Par son aide au fonctionnement et son appui technique, la commune soutient ses associations. Les événements forts sont accompagnés (Fête de la poire, Festival Enquête d'histoire et Salon du Livre, L'Art et la Matière...). Les projets scolaires sont également aidés (natation scolaire, éducation musicale, sorties...)
- ◆ **Garder une capacité d'autofinancement des investissements** : une « épargne » nécessaire pour investir, à laquelle s'ajoutent les recherches de partenariats financiers indispensables pour concrétiser nos projets. La commune veille à ce que la baisse des recettes (dotations de l'Etat, perte du loyer de l'ISDND) n'entraîne pas un « effet de ciseaux ».
- ◆ **Maîtriser l'endettement** : la commune est capable de se désendetter entièrement en 7 ans si elle affecte la totalité de son épargne au remboursement de ses emprunts. Un ratio qui s'accompagne de sécurité avec des taux fixes et des échéances dégressives. Aucun produit toxique dans l'encours de la commune.
- ◆ Enfin et c'est l'essentiel : **investir pour améliorer le cadre de vie des Morassiens** :
Après les importants travaux d'aménagement du parc, du village, de l'école et de la bibliothèque... le Conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les chantiers suivants :

- **Fin des aménagements de la Rue des Terreaux (avec nouveau parking et borne de recharge pour véhicules électriques installée par Energie SDED)**
- **Informatisation de la bibliothèque communale**
- **Renouvellement de matériel informatique pour l'école et la mairie**
- **Poursuite de la rénovation de la salle des fêtes (menuiseries, sanitaires)**
- **Signalétique et matériel technique**
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme**
- **Agenda d'accessibilité programmée**
- **Isolation des logements de la Gendarmerie**
- **Travaux au cimetière**

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 495 519.25 € en section de fonctionnement et à 303 056.13 € en section d'investissement.

Le projet de budget annexe s'équilibre à 34 672.39 € en section de fonctionnement et à 23 565.98 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que le niveau de vote du budget présenté par nature est le chapitre. Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2017.

11. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations pour l'année 2017.

Ceux-ci sont prévus au budget primitif aux articles 6574 (subventions annuelles) et 6745 (subventions exceptionnelles).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, moins une abstention, la répartition proposée de ces crédits entre les différentes associations locales.

Associations	Montants accordés 2017
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules Morassienne	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers Rhône Valloire	100 €
Amicale des parents JSP	100 €

ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	100 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Participation exceptionnelle éducation musicale (l'Ecolline)	1000 €
Subv. Excep. Sortie scolaire cirque et musée outils ancêtres	413 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	1500 €
Bibliothèque pédagogique de Tain l'Hermitage	30 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Subv. excep. Festival Enquête d'histoire et Salon du livre 2017	1500 €
Solde 2016	1000 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	80 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subv. excep. Festival l'Art et la Matière 2017	500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	2000 €

12. Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Accueil d'une famille de réfugiés syriens : arrivée d'un jeune couple avec une petite fille (scolarisée à Moras) et un bébé à venir, ainsi qu'un frère adulte. En lien avec la Préfecture, appui d'un collectif de Morassiens et de la Valloire, ainsi que du Secours Catholique. L'accueil s'est très bien déroulé.
- LPO : installation des filets pour la protection des amphibiens en forêt de Mantaille le long de la RD121
- Bibliothèque : besoin d'aide lors de l'informatisation afin d'éviter une fermeture au public, recherche de nouveaux bénévoles pour faciliter les permanences.
- Festival Enquêtes d'Histoires : Prochaine édition en novembre. Projet avec les enfants de l'école notamment.
- Divers : problèmes de stationnement et circulation dans le village : inciter les habitants à utiliser davantage la Rue des Terreaux et la Place du 19 mars 1962. Le stationnement sera limité à 2 heures sur la Place Achard, les véhicules qui ne bougent pas peuvent être stationnés aux Terreaux. Besoin de rotation en centre pour l'accès à l'agence postale, mairie, club informatique, école, restaurant... La signalétique concernant les poids lourds interdits sera renforcée.

Quelques dates à venir :

- Challenge boulistes le 4 mars (boulodrome Anneyron)
- Café Mille-feuille le 11 mars.
- Réunion comité des fêtes le 13 mars.
- Assemblée Générale Arbos le 14 mars.
- AG Valloire Loisirs à Lens-Lestang le 17 mars.
- Défilé du 19 mars à Lens-lestang et Moras.
- Soirée Théâtre le 25 mars.
- Réunion CCAS le 27 mars.
- Soirée musicale par Valloire Loisirs le 31 mars.
- Réunion CMJ le 8 avril.
- Brocante Comité des fêtes le 9 avril.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 10 Avril 2017 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.